

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Dont 2 procurations

L'an deux mille vingt-deux, le 4 mai le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER, Maire de Fréteval.

Sur convocations en date du : 25 avril 2022, 27 avril 2022 et 29 avril 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Jacky DURAND, Martial MOYER, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Evelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD, Angèle AUBÉ

ÉTAIENT ABSENTS et ONT DONNÉ PROCURATION :

Madame Virginie TIGNON a donné procuration à Madame Chantal MAUDHUIT
Monsieur Philippe LERICHE a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Évelyne BLIN,

Monsieur Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2022-40

Objet : Travaux de désamiantage et de démolition de la fonderie à Fréteval

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises engagée pour les travaux de désamiantage et de démolition de la Fonderie à Fréteval.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir l'offre présentée par l'entreprise DEMANTECH ENVIRONNEMENT pour un montant de 172 447,03 € HT soit 206 936,44 € TTC,

et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se référant à ce marché.

La notification du marché sera réalisée sous réserve de l'obtention des subventions DSIL et CRST.

Délibération n° D-Cne/2022-41

Objet : Travaux de préparation de la friche de la Fonderie à Fréteval : démolition, désamiantage et consolidation des murs restants – Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de préparation de la friche de la Fonderie à Fréteval : démolition, désamiantage et consolidation des murs restants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre-Val de Loire.

Le dossier sera examiné le 16 mai 2022 lors du bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Le montant des travaux s'élève à 210 154,90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux d'un montant de 210 154,90 € HT soit 251 335,88 € TTC,
- approuve le plan de financement réalisé par :
 - une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) auprès de la Région Centre-Val de Loire au taux de 40 %,
 - une subvention au titre de la DSIL 2022 au taux de 40 %,
 - les fonds propres de la collectivité.
- décide d'exécuter les travaux à compter de 2^{ème} semestre 2022,
- prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires aux travaux auprès des services concernés,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre-Val de Loire, au taux de 40 %.

Délibération n° D-Cne/2022-42

Objet : Dossier DSIL 2022

Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022 – Travaux de réhabilitation d'une friche industrielle – Désamiantage du site de l'ex-fonderie situé rue de Courcelles à Fréteval – Financement actualisé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° D-Cne/2021-105 du 8 décembre 2021 concernant les dossiers de demandes de subvention relatifs aux travaux de réhabilitation d'une friche industrielle – Désamiantage du site de l'ex-fonderie situé rue de Courcelles à Fréteval :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2022.

Le montant des travaux s'élève à 210 154,90 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux à 210 154,90 € HT soit 251 335,88 € TTC,
- approuve le plan de financement réalisé par :
 - une subvention au titre de la DSIL 2022 au taux de 40 %,
 - une subvention au titre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) auprès de la région Centre-Val de Loire au taux de 40 %,
 - les fonds propres de la collectivité.
- décide d'exécuter les travaux à compter de 2^{ème} semestre 2022,
- prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier nécessaire aux travaux auprès des services concernés,
- autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2022 auprès de M. le Préfet de Loir-et-Cher au taux de 40 %.

Délibération n° D-Cne/2022-43

Objet : Travaux de voirie – Busage de fossé route des Closeaux à Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de réaliser le busage du fossé route des Closeaux Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 409,00 € HT soit 1 690,80 € TTC de l'entreprise SAS MOYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par l'entreprise SAS MOYER pour un montant de 1 409,00 € HT soit 1 690,80 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2022-44

Objet : Remplacement de 3 poteaux pour la défense incendie – rue Auguste Moreau, rue du Mail et rue Louis et Marie-Louise Tessier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder au remplacement de 3 poteaux incendie se situant : rue Auguste Moreau, rue du Mail et rue Louis et Marie-Louise Tessier.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant unitaire de 2 457,36 € HT de l'entreprise SUEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par l'entreprise SUEZ pour un montant unitaire de 2 457,36 € HT soit un montant global pour les 3 poteaux de 7 372,08 € HT.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2022-45

Objet : Subvention Écurie 41 (Course de Côte) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'Écurie 41 d'un montant de 1000 € à l'occasion de la Course de Côte qui se déroulera les 9 et 10 juillet 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable.

(Présents : 12 Votants : 14 Abstention : 01 Pour : 13 Dont 2 procurations)

Délibération n° D-Cne/2022-46

Objet : Acquisition mobilier Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir deux tables et 16 chaises pour la salle du Conseil Municipal à la mairie. Monsieur le Maire présente les devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir :

- la société ADEQUAT pour l'acquisition de 2 tables pour un montant de 527,16 € TTC,
- la société DIRECT Collectivités pour l'acquisition de 16 chaises pour un montant 1 605,12 € TC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à l'acquisition de ce matériel.

Délibération n° D-Cne/2022-47

Objet : Acquisition poste informatique (Accueil)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le poste informatique de l'accueil n'est plus compatible aux nouvelles mises à jour. Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 845,60 € HT soit 2 214,72 € TTC de la société Alphamicro, prestataire informatique de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par la société Alphamicro pour un montant de 1 845,60 € HT soit 2 214,72 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette intervention.

Délibération n° D-Cne/2022-48

Objet : Acquisition poste informatique (Bureau du Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le poste informatique du bureau du Maire n'est plus compatible aux nouvelles mises à jour.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 206,96 € HT soit 1 448,35 € TTC de la société Alphamicro, prestataire informatique de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le devis présenté par la société Alphamicro pour un montant de 1 206,96 € HT soit 1 448,35 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette intervention.

Délibération n° D-Cne/2022-49

Objet : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité – Année 2022

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune perçoit tous les ans une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité de la part de ENEDIS conformément aux articles R 2333-105 et R 2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2022 s'élève à 221 €.

Le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public « Chantiers » 2022 s'élève à 22 €.

Soit pour l'année 2022, le montant cumulé de ces redevances s'élève à 243 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public et autorise Monsieur Le Maire à établir un titre exécutoire adressé à ENEDIS.

Délibération n° D-Cne/2022-50**Objet : Renouvellement de l'Association Foncière de Fréteval.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article R 133-3 du code Rural, le Conseil Municipal, d'une part, et la Chambre d'Agriculture d'autre part, désignent par moitié pour six ans, les membres de l'Association Foncière de Fréteval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les six membres suivants (non compris Monsieur le Maire qui est membre de droit) :

- Monsieur MOYER Martial
- Monsieur DUNAS Bernard
- Monsieur GUEDET Marcel
- Monsieur FICHEPAIN Didier
- Monsieur CORNILLEAUX Jean-Yves
- Monsieur BRETON Jacky

Délibération n° D-Cne/2022-51**Objet : Décisions modificatives n° 1 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget communal de l'exercice 2022.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Entretien et réparations bâtiments publics	D	F	011	615221		-1 342,00
Dégrèv. Taxe foncière/propriétés non bâties jeunes agriculteurs	D	F	014	7391171		342,00
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	D	F	65	6574		1 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Voirie	D	I	21	2151	30	-172,28
Mobilier Mairie	D	I	21	2184	53	172,28

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

A Fréteval, le 6 mai 2022

Bernard PILLEPER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pilleper", positioned to the right of the official stamp.